

### ÉDITO

Madame, Monsieur,

Cette première semaine de sortie de confinement voit les commerces rouvrir. Malgré une fermeture prolongée des bars et restaurants, ces derniers restent mobilisés pour vous proposer des « plats préparés » à emporter ou en livraison.

J'adresse à tous les commerçants mon profond soutien dans cette nouvelle période de transition. Je vous invite à bien respecter les consignes sanitaires qui vous seront données pour chacun des établissements.

Vous trouverez dans cette lettre les principales informations de la semaine concernant la rentrée des classes, le marché, la réouverture du bureau de poste. Vous serez informés progressivement des modalités d'accès aux services municipaux.

Le plaisir de pouvoir à nouveau circuler librement ne doit pas faire oublier que le virus circule toujours et que la distanciation physique est primordiale. Distance physique ne signifie pas indifférence: restons solidaires, respectueux et bienveillants, pour faciliter cette période de transition qui sera vécue différemment par chacun d'entre nous après ces deux mois de confinement.

*Murielle Douté-Bouton, Maire de Plélan-le-Grand*

### DISTRIBUTION DES MASQUES : ENCORE UN PEU DE PATIENCE



**Commandés au mois d'avril, les 4200 masques tissus « grand public » offerts à chaque habitant par la commune arriveront pendant la deuxième quinzaine de mai.**

En effet, du fait des tensions dans les chaînes logistiques des fournisseurs de masques, la commune sera livrée pendant la deuxième quinzaine de mai. Les modalités de distribution seront communiquées ultérieurement.

Pour rappel, cette commande fait partie intégrante d'une commande groupée de masques tissus conformes aux recommandations de l'AFNOR réalisée et financée à 50% par la Communauté de communes de Brocéliande et à 50% par les communes du territoire. Cette dotation est complémentaire de toutes les propositions commerciales et/ou bénévoles existantes. Progressivement, chaque habitant devra se doter de plusieurs masques lavables pour les changer régulièrement. Le port du masque sur l'espace public n'est pas obligatoire à ce jour mais il est fortement recommandé et peut être obligatoire dans certains espaces (transports, commerces).

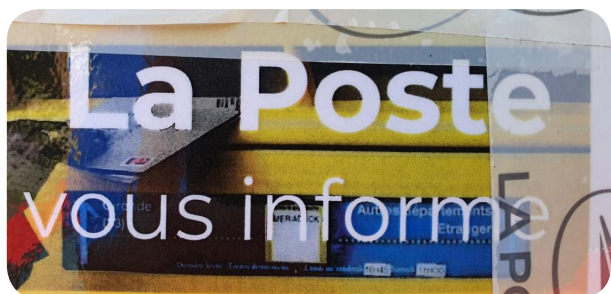
### RÉOUVERTURE DU BUREAU DE POSTE LE 13/05

**Le bureau de Poste de Plélan rouvre progressivement ses portes aux usagers depuis le 13 mai.**

**Jours et horaires d'ouverture :**

- Mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h
- Samedi : 9h-12h

Plus d'info sur : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



### RÉOUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE LE 15/05

**Les usagers pourront de nouveau se rendre à l'accueil de la mairie à partir du 15 mai les lundis et vendredis de 9h à 12h.**

Ces horaires adaptés sont destinés à donner la priorité à la délivrance des titres d'identités, la commune étant la seule du territoire à délivrer les CNI et passeports.

Les prises de rendez-vous pour la réalisation de cartes d'identité et passeports seront de nouveau possible à partir du 18 mai.

**Le port du masque sera obligatoire lors de ces RDV.**



## RÉOUVERTURE DES ÉCOLES ET DU SERVICE PÉRISCOLAIRE : À PARTIR DU 14 MAI



### LA RENTRÉE DES ÉCOLES

Afin de pouvoir préparer les locaux et de permettre aux enseignants de préparer les modalités pédagogiques de la prise en charge des élèves en respectant le protocole sanitaire, la rentrée des classes a lieu à partir du 14 mai. Cette rentrée se fera de manière progressive et selon les règles inscrites dans le protocole sanitaire permettant la distanciation physique. Les modalités globales ont été définies dans le cadre d'une collaboration entre les chefs d'établissements publics et privés et la municipalité.

- Seuls les élèves les plus grands de chaque école sont accueillis les 14 et 15 mai, ainsi que les enfants prioritaires : grande section de maternelle, CM1 et CM2.
- À partir du 18 mai, les chefs d'établissements établiront des modalités d'accueil en respectant les effectifs permettant de respecter les consignes sanitaires. (Maternelles : 8 enfants par classe / Élémentaire : 10 à 12 enfants par classe).

### Sont prioritaires :

- les élèves en situation de handicap;
- les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage;
- les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation.

### LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Afin de respecter les règles du protocole sanitaire National qui impose une distanciation physique, les agents municipaux sont répartis en 3 groupes ne se croisant pas pour éviter les

contaminations croisées : garderie, cantine et entretien.

Le nettoyage et la désinfection des locaux scolaires sont réalisés 2 fois par jour.

### La Garderie

- L'accueil en garderie a lieu aux horaires habituels : 7h30 - 8h50 et 16h30 - 18h45;
- Les élèves des écoles publiques sont accueillis à l'école la 1ère semaine. L'accueil à la Canopée sera ouvert à partir de la semaine suivante en fonction des besoins.

### Le Restaurant scolaire

- L'accueil au restaurant scolaire est organisé sur un seul service, avec 2 enfants par table.

### Les TAM (Temps d'activités du mercredi)

- Les Temps d'activités du mercredi reprennent le mercredi 20 mai à la Canopée.
- Les TAM sont réservés aux enfants ayant fréquentés leur école pendant la semaine concernée afin d'éviter les « brassages » entre les groupes d'enfants et ainsi limiter les risques de contaminations croisées.

### Le portail famille

- L'inscription à la garderie et à la cantine des enfants scolarisés est réalisée par l'intermédiaire des chefs d'établissements dans un premier temps d'adaptation.

### LE RÔLE DES PARENTS

Les parents ont un rôle primordial dans la réussite de cette rentrée et la lutte contre les risques de dissémination du virus.

- La température des enfants devra être prise tous les matins. Si cette température excède les 37,8°C l'enfant ne doit pas être amené à l'école, ni en garderie et TAM. Les chefs d'établissements et/ou le service périscolaire doivent impérativement être prévenus.

## MARCHÉ DU 17 MAI : L'ENSEMBLE DES COMMERÇANTS TITULAIRES DE RETOUR / LE PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ ÉTENDU AU VÉLODROME



Suite au décret ministériel du 11 mai 2020, le marché plélanais se tiendra dimanche 17 mai 2020 en présence de l'ensemble des commerçants titulaires alimentaires et non alimentaires.

Pour respecter les mesures de distanciation physique et de garantir la sécurité sanitaire des commerçants et usagers, les commerçants titulaires non alimentaires seront présents sur le vélodrome et les titulaires alimentaires dans le périmètre habituel du marché.

### Conditions de tenue du marché

- Chacun des deux périmètres du marché sera délimité par des entrées et sorties et la mise en place d'un sens de circulation.
- Les étals seront distancés de 2 à 3 mètres les uns des autres.
- Le marché se tiendra de 8h30 à 13h00.
- Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur et recommandé à l'intérieur du périmètre du marché.

### Consignes au public

- Venir seul.
- Respecter les gestes barrières dans l'enceinte du marché et dans les files d'attente.
- Ne pas s'attarder devant les étals.
- Respecter les consignes données par les organisateurs.
- Privilégier le paiement par carte bancaire.